Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260921-2026127_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-127

Le lundi 21 septembre 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, Mme YVET, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme MACIÉ, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusés : M. MANGELINCK (pouvoir à Mme YVET), Mme LAYEC (pouvoir à Mme LOURDAIS), M. DAUGAN (pouvoir à M. BERNARDET) et M. L'HOSTIS (pouvoir à Mme LIVIER-MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 15.09.2026

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 28

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : RÉSIDENCE GEORGES BRASSENS - CESSION DE DEUX GARAGES

Rapporteur : **M. LAIZÉ**

La Commune est propriétaire de deux garages fermés au sein de la résidence Georges Brassens. Ces garages historiquement mis à disposition d'associations pour du stockage sont inoccupés depuis plusieurs années.

La Commune a donc décidé de les mettre en vente. Une demande d'estimation a été faite au service des Domaines. Ceux-ci les ont évalués à 12 000 € chacun avec une marge d'appréciation de 10%.

Les garages ont trouvé preneur au prix de 20 000 euros net vendeur pour l'ensemble de ces biens. La Commune a décidé d'accepter cette offre compte tenu du marché immobilier en cours. Les frais relatifs à la vente sont pris en charge par l'acquéreur.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,
Vu l'article L.2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales,
Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des personnes Publiques relatif à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Transition, Aménagement et Cadre de vie du 08 septembre 2026

Considérant l'absence d'usage du bien,
Considérant l'intérêt de l'acquéreur pour l'achat du bien,
Considérant l'avis des domaines fixant la valeur du bien à 12 000 euros

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260921-2026127_DEL-DE

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (22 voix « Pour » et 6 Abstentions) :

- approuve la cession des deux garages avenue Georges Brassens au prix de 20 000 euros net vendeur ; les frais étant à la charge de l'acquéreur,
- désigne l'étude Not'Ouest au Rheu pour l'établissement de l'acte,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette cession.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire



Bruno LESNÉ